

**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

---

**SEANCE DU 6 FEVRIER 2009**  
**SALLE RENE HOUDART A LENS**

---

---

FD/VB

L'an deux mille neuf, le six février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à la salle René HOUDART, rue des Marronniers à LENS, sous la présidence de Monsieur Guy DELCOURT, Député-Maire, et sur convocation en date du 30 janvier 2009.

**Etaient présents** : MM. DELCOURT ROBERT, HANON, DECOURCELLES, DAUBRESSE, Mme CORRE, M. LAVILLE, Mmes LEFEBVRE, BOURDON, FLAMENT, M. CECAK, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MARONI, Mme CHOCHOI, M. DELSERT, Mme DAUTHIEU, M. PLAYEZ, Mme MAZEREUW, MM. DHEDIN, POSMYK, Mmes LEDENT, REMILI, BOIS, MM. DUCARIN, RAYTER, Mme BOLI, Mlle TIMME, Mmes PERMUY, GAUTHY, M. MISMACQUE, Mme SAINT ARNOULT, M. REAL, Mme VINCENT, M. HUMEZ.

**Etaient excusés** : Mme KARAMUCKI, ayant donné pouvoir à Mme FLAMENT, M. CAVACO, ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, M. BOURSIER, ayant donné pouvoir à Mme PERMUY, M. DEPREZ, ayant donné pouvoir à Mme GAUTHY, Mlle WOITTEZ ayant donné pouvoir à M. ROBERT.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Marilynne BOIS, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## REGLEMENTATION, AFFAIRES JURIDIQUES ET AFFAIRES GENERALES

### **QUESTION N° 1**

#### DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Rapporteur : Monsieur Guy DELCOURT)

Relevé des décisions prises depuis le 13 novembre 2008

n° d'ordre	Date de la décision	objet de la décision
2008-159	18/11/08	Relative à la conclusion d'un marché avec l'INSEE pour la réalisation d'un diagnostic des quartiers prioritaires
2008-160	21/11/08	Relative au don d'archives de M. Jean-Claude DEPREZ, 16 rue Chatrian à LENS
2008-161	14/11/08	Relative à l'organisation d'un spectacle le dimanche 16 novembre 2008 (spectacle de J. FERRIER avec la SA JUSTE POUR RIRE à 75008 PARIS)
2008-162	26/11/08	Relative à l'organisation d'une exposition au Colisée du 26 novembre au 19 décembre 2008 ("Arts mineurs" - Compagnie VITA NOVA de DOUAI)
2008-163	27/11/08	Relative à l'organisation d'un spectacle au Colisée le dimanche 7 décembre 2008 ("London Community Gospel Choir" - SARL CARAMBA SPECTACLES de PARIS)
2008-164	27/11/08	Relative à l'organisation d'un spectacle au Colisée le dimanche 30 novembre 2008 (Julie FERRIER "Les riches reprennent confiance" - SARL LANDE MARTINEZ PRODUCTION de PARIS)
2008-165	01/12/08	Portant révision des tarifs des droits de place, de voirie et de stationnement
2008-166	01/12/08	sans objet
2008-167	02/12/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'entretien des portes automatiques de divers bâtiments communaux de la Ville de LENS (société KONE à VILLENEUVE D'ASCQ)
2008-168	03/12/08	Relative à la mise à disposition d'une exposition du 3 décembre au 12 décembre 2008 ("Guerre et Cinéma" - Ligue des Droits de l'Homme à 62800 LIEVIN)
2008-169	05/12/08	Relative à la convention d'occupation de trois bureaux situés au sous-sol du centre social François VACHALA au profit de l'association "Loisirs et Défense des locataires"
2008-170	05/12/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif au nettoyage des ensembles directionnels et de police, de panneaux d'affichage et des ensembles de feux tricolores de la Ville de LENS (société SIGN PLUS de LIEVIN)
2008-171	05/12/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif aux travaux de rénovation de l'éclairage public - cité 11 (Etablissements DUEZ et CIE de 59554 NEUVILLE SAINT REMY)
2008-172	08/12/08	Relative au don d'archives de M. Patrick BLEITRACH, 19 rue du 14 Juillet à 62210 AVION
2008-173	10/12/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif à la révision simplifiée du plan local d'urbanisme - mission d'adaptation/modification (société TERRITOIRES SITES ET CITES à 59000 LILLE)
2008-174	10/12/08	Portant constitution de partie civile (dégradations plaques de béton - cour de l'école Jean MACE garçons entre le 20 et le 23 avril 2007)
2008-175	10/12/08	Relative à l'occupation du centre d'animation culturelle Albert CAMUS - avenant n° 8 (jusqu'au 31 janvier 2009)
2008-176	10/12/08	Relative à l'occupation temporaire du domaine public consentie à la société GRAINOR S.A. pour l'organisation d'une journée d'information technique le 12 décembre 2008
2008-177	11/12/08	Portant révision des tarifs pour les chalets de Noël
2008-178	12/12/08	Relative à la mise en place d'une activité de pratique artistique intitulée "Ma ville est belle" pour les enfants
2008-179	15/12/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif à la gestion des abonnements à des publications périodiques (société EBSCO à 92183 ANTONY)

2008-180	16/12/08	Relative à l'organisation d'activités périscolaires en soirée action "L'enfant et l'art" (association "Ad Hoc")
2008-181	18/12/08	Relative à l'occupation temporaire du domaine public consentie à la Ligue de l'Enseignement pour l'organisation d'un stage de formation BAFA en décembre 2008 (bâtiment A du CAJ, parvis de l'église Saint Edouard)
2008-182	19/12/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif à la fourniture de briquettes de lait dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de LENS (société DENOYELLE à 59770 MARLY)
2008-183	30/12/08	Relative à l'organisation du marché de Noël qui se déroulera du vendredi 12 décembre au dimanche 21 décembre 2008 (société TOP REGIE à 75440 PARIS)
2008-184	30/12/08	Relative à l'organisation du marché de Noël qui se déroulera du vendredi 12 décembre au dimanche 21 décembre 2008 (La Boîte de Scène à 62800 LIEVIN)
2008-185	30/12/08	Relative à l'organisation du marché de Noël qui se déroulera du vendredi 12 décembre au dimanche 21 décembre 2008 (association HANDICAP CUSTOM à 62143 ANGRES)
2008-186	30/12/08	Relative à l'organisation du marché de Noël qui se déroulera du vendredi 12 décembre au dimanche 21 décembre 2008 (association "L'ETRIER DE CALONNE RICOUART" à 62470 CALONNE RICOUART)
2008-187	30/12/08	Relative à l'organisation du marché de Noël qui se déroulera du vendredi 12 décembre au dimanche 21 décembre 2008 (La Ronde Enfantine à 62530 HERSIN COUPIGNY)
2008-188	30/12/08	Relative à l'organisation du marché de Noël qui se déroulera du vendredi 12 décembre au dimanche 21 décembre 2008 (SARL GARNIER à 62114 SAINS EN GOHELLE)
2008-189	30/12/08	Relative à l'organisation du marché de Noël qui se déroulera du vendredi 12 décembre au dimanche 21 décembre 2008 (La Bande à Blandine à 62300 LENS)
2008-190	30/12/08	Relative à l'organisation du marché de Noël qui se déroulera du vendredi 12 décembre au dimanche 21 décembre 2008 (NORD COM EVENEMENT à 62860 BUISSY - sculpture sur ballons)
2008-191	31/12/08	Autorisant à contracter un prêt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord de France (6 000 000 euros en 15 ans)
2008-192	31/12/08	Autorisant à contracter un prêt auprès de DEXIA CREDIT LOCAL (emprunt en deux phases pour un montant de 4 000 000 euros en 15 ans)

Le conseil municipal adopte les décisions prises par le Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

**Inscrits : .....39**

**Pour : .....33**

**Contre : .....0**

**Abstentions : .....6 (M. BOURSIER, M. DEPREZ, Mme PERMUY, Mme GAUTHY, Mme VINCENT, M. HUMEZ)**

## **QUESTION N°2**

### **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION**

(Rapporteur : Monsieur Guy DELCOURT)

Le conseil municipal adopte la modification des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 7 du règlement intérieur du conseil municipal, désormais ainsi rédigé :

"Lorsqu'une délibération présentée par son rapporteur fait l'objet d'une ou plusieurs interventions d'un ou plusieurs élus, et/ou d'une demande de vote, en sus du titre, du numéro de la délibération et du nom du rapporteur, seront retranscrits dans le procès-verbal les aspects des interventions relatifs à une modification demandée de la délibération, ou à une demande de précision nécessitant une réponse spécifique ne pouvant être apportée en séance, et les résultats du vote."

.../...

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

Inscrits : .....39

Pour : .....31

Contre : .....8 (M. BOURSIER, M. DEPREZ, Mme PERMUY, Mme GAUTHY, M.MISMACQUE, Mme SAINT ARNOULT, Mme VINCENT, M. HUMEZ)

Abstention : .....0

### **QUESTION N°3**

#### **VACATIONS DE POLICE**

(Rapporteur : Monsieur Bernard LAVILLE)

Le conseil municipal fixe à 20 euros à compter du 1er mars 2009 le montant des vacations pour :

- les transports de corps hors de la commune de décès,
- les opérations d'exhumation, de translation et de ré-inhumation des restes mortels (notamment à l'occasion de la reprise des concessions funéraires),
- les opérations de crémation du corps d'une personne décédée, telles que stipulées dans la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS**

### **QUESTION N°4**

#### **CESSION A MONSIEUR FIGAS DES TERRAINS SITUÉS A LENS 14 RUE JOSEPH LOUIS DE LAGRANGE**

(Rapporteur : Madame Josette CHOCHOI)

Le conseil municipal autorise la cession à Monsieur FIGAS du terrain sis à LENS, rue Lagrange, cadastré AK n°s 596 et 597 pour 665 m<sup>2</sup> au prix de 50 400 euros correspondant à l'estimation des services fiscaux moins 10 %, les frais de bornage étant à la charge de la Ville, les autres frais inhérents à la transaction étant à la charge de l'acquéreur.

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

Inscrits : .....39

Pour : .....38

Contre : .....0

Abstention : .....1 (Mme MAZEREUW ne prend pas part au vote)

**QUESTION N°5****CESSION A MADAME BELLAREDJ ET A MONSIEUR DHEILLY CHACUN POUR PARTIE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE RUE DU TIBET A LENS**

(Rapporteur : Madame Josette CHOCHOI)

Le conseil municipal autorise la cession d'une part au profit de Madame BELLAREDJ de 350 m<sup>2</sup> environ du terrain sis à LENS, rue du Tibet, cadastré section AR n° 755 pour 964 m<sup>2</sup>, d'autre part au profit de Monsieur DHEILLY de 250 m<sup>2</sup> environ à prendre dans la même parcelle, le surplus d'environ 364 m<sup>2</sup> restant propriété de la Ville de LENS, afin de leur permettre d'y édifier chacun une maison.

Chaque cession s'effectuera moyennant un prix de 83 euros le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis des Domaines, les frais inhérents aux cessions restant à la charge de la Ville.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

**QUESTION N°6****STATION D'EPURATION DE LOISON-SOUS-LENS - RENOUELEMENT DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le dossier déposé par la CommunAupole de LENS-LIEVIN afin d'être autorisée à poursuivre le traitement des eaux usées de l'usine d'épuration de LOISON SOUS LENS.

Il est précisé que le registre d'enquête n'a fait l'objet d'aucune consignation et qu'aucune lettre ni note n'a été adressée au commissaire-enquêteur.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

**QUESTION N°7****REINTEGRATION DANS LE PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA VILLE DU LOGEMENT DE FONCTION DE LA CRÈCHE SUZANNE LACORE**

(Rapporteur : Madame Annie FLAMENT)

Le conseil municipal décide de mettre fin à la convention de mise à disposition du C.C.A.S. de LENS du bâtiment abritant la crèche Suzanne LACORE et le logement qui y est incorporé, et autorise Monsieur le Maire à mettre ce logement à disposition d'une employée municipale pour utilité de service par voie d'arrêté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

**QUESTION N°8****CESSION A PAS-DE-CALAIS HABITAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE  
RESIDENCE SELLIER**

(Rapporteur : Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH)

Le conseil municipal autorise la cession au profit de PAS DE CALAIS HABITAT d'une partie de la parcelle située résidence Sellier, cadastrée section AE n° 659, afin de permettre la réalisation de 24 logements individuels. La superficie nécessaire, savoir 20 m<sup>2</sup>, sera cédée dans le cadre de la cession des parcelles cadastrées section AE n° 661, 664, 721 et 744, vendues au prix de 148 583 euros selon avis des Domaines.

Les frais inhérents à la transaction seront supportés par l'acquéreur.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

**QUESTION N°9****RENOVATION DU QUARTIER DE LA GRANDE RESIDENCE – OPERATIONS  
PLURIANNUELLES D'INVESTISSEMENT - CREDITS DE PAIEMENTS**

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Le conseil municipal adopte, dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine de la Grande Résidence, l'échéancier des crédits de paiement révisé pour l'exercice 2008, le montant des crédits de paiement 2009 ajusté en fonction de l'avancée du projet et du calendrier prévisionnel de réalisation des travaux pour les prochaines années et décide d'affecter le solde sur les exercices suivants ainsi que repris ci-après :

**Aménagements**

Autorisation de programme	15 906 959 €	2008	Crédits	534 618 €
Recettes	10 596 074 €		Recettes	- €
		2009	Crédits	1 339 508 €
			Recettes	1 028 560 €
		2010	Crédits	2 518 974 €
			Recettes	925 587 €
		Après 2010	Crédits	11 513 859 €
			Recettes	8 641 927 €
		Total	Crédits	15 906 959 €
			Recettes	10 596 074 €

**Equipements scolaires**

Autorisation de programme	20 933 122 €	2008	Crédits	74 572 €
Recettes	14 154 599 €		Recettes	- €
		2009	Crédits	1 180 985 €
			Recettes	568 906 €
		2010	Crédits	6 607 110 €
			Recettes	5 057 920 €
		Après 2010	Crédits	13 070 455 €
			Recettes	8 527 773 €
		Total	Crédits	20 933 122 €
			Recettes	14 154 599 €

.../...

**Equipements sportifs**

Autorisation de programme	9 545 140 €	2008	Crédits	- €
Recettes	5 013 896 €		Recettes	- €
		2009	Crédits	156 917 €
			Recettes	63 530 €
		2010	Crédits	1 702 540 €
			Recettes	837 215 €
		Après 2010	Crédits	7 685 683 €
			Recettes	4 113 151 €
		Total	Crédits	9 545 140 €
			Recettes	5 013 896 €

**Equipements commerciaux**

Autorisation de programme	2 626 244 €	2008	Crédits	- €
Recettes	1 475 400 €		Recettes	- €
		2009	Crédits	1 282 730 €
			Recettes	115 380 €
		2010	Crédits	694 093 €
			Recettes	76 920 €
		Après 2010	Crédits	649 421 €
			Recettes	1 283 100 €
		Total	Crédits	2 626 244 €
			Recettes	1 475 400 €

**Equipement culturel**

Autorisation de programme	1 343 545 €	2008	Crédits	- €
Recettes	886 356 €		Recettes	- €
		2009	Crédits	- €
			Recettes	- €
		2010	Crédits	- €
			Recettes	- €
		Après 2010	Crédits	1 343 545 €
			Recettes	886 356 €
		Total	Crédits	1 343 545 €
			Recettes	886 356 €

**Equipements à vocations sociales**

Autorisation de programme	3 360 070 €	2008	Crédits	- €
Recettes	2 333 543 €		Recettes	- €
		2009	Crédits	- €
			Recettes	- €
		2010	Crédits	- €
			Recettes	- €
		Après 2010	Crédits	3 360 070 €
			Recettes	2 333 543 €
		Total	Crédits	3 360 070 €
			Recettes	2 333 543 €

**Etudes et ingénierie de projet**

Autorisation de programme	1 423 035 €	2008	Crédits	94 596 €
Recettes	683 359 €		Recettes	- €
		2009	Crédits	337 989 €
			Recettes	124 405 €
		2010	Crédits	473 110 €
			Recettes	35 279 €
		Après 2010	Crédits	517 340 €
			Recettes	523 675 €
		Total	Crédits	1 423 035 €
			Recettes	683 359 €

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

### MARCHES PUBLICS : TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES

#### **QUESTION N°10**

**MARCHE DE FOURNITURE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES, D'ENGRAIS, D'INSECTICIDES ET AUTRES PETITS MATERIELS HORTICOLES - RESILIATION DES LOTS 1B, 1C ET 3 A LA DEMANDE DES ENTREPRISES TITULAIRES POUR IMPOSSIBILITE ABSOLUE D'EXECUTION DU MARCHE**

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Eu égard à la forte inflation des cours des matières premières qui ne permet plus aux entreprises titulaires des lots :

- de fourniture de produits phytosanitaires non rémanents,
- de fourniture de fongicides, d'insecticides, d'acaricides et d'anti-mousses,
- de fourniture d'engrais, d'amendements et d'hydro-rétenteurs

de ne pas vendre à perte malgré l'application du taux de révision des prix prévu par les marchés, le conseil municipal autorise la résiliation des marchés sollicités par les entreprises pour impossibilité absolue d'exécution, conformément à l'article 27 du C.C.A.G. et le lancement des démarches nécessaires à la mise en place de marchés de substitution.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

**ACTION EDUCATIVE****QUESTION N°11****ACTION "LE PLAISIR DE DECOUVRIR ET DE CONSOMMER LES FRUITS" – ORGANISATION**

(Rapporteur : Madame Cécile BOURDON)

Afin de favoriser la découverte des fruits par les enfants des écoles maternelles BERTHELOT, CURIE, MOREAU et PASTEUR de LENS, le conseil municipal autorise la mise en œuvre de l'action "le plaisir de découvrir et de consommer les fruits", la signature de la convention de réalisation et des chartes d'engagement ad hoc, la mise en place des ateliers de jardinage, du spectacle et des séances de dégustation et l'encaissement de la subvention de 1 725 euros de la part de la C.P.A.M. de CAMBRAI.

**⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

**QUESTION N°12****DECOUVERTE DU LOUVRE A PARIS PAR LES ENFANTS DES CLASSES DE CM2 ET DE CM1/CM2**

(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

Dans le cadre de l'arrivée du Louvre-Lens et afin de favoriser l'apprentissage des pratiques muséales par les enfants, le conseil municipal autorise la mise en œuvre de déplacements au Louvre à PARIS pour les enfants des classes de CM2 et CM1/CM2 entre mars et juin 2009, pour un montant estimé de 50 000 euros T.T.C., les entrées et visites du musée étant gratuites.

**⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

**QUESTION N°13****CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LENS ET UNIS CITE NORD PAS-DE-CALAIS 2008-2009**

(Rapporteur : Monsieur Luc MARONI)

Le conseil municipal autorise la conclusion d'une convention de partenariat avec l'association UNIS CITE NORD/PAS-DE-CALAIS afin de procéder à des actions en faveur de la petite enfance au sein de la halte-garderie, notamment au moment des fêtes, et en encourageant la participation des parents.

**⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

.../...

#### **QUESTION N°14**

##### **REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE SUZANNE LACORE**

(Rapporteur : Madame Annie FLAMENT)

Le conseil municipal adopte le nouveau règlement de fonctionnement de la crèche Suzanne LACORE qui présente

- la structure, ses missions, le public accueilli,
- les modalités d'admission d'un enfant (de son inscription à son entrée effective) ainsi que les modalités administratives et médicales à respecter à l'entrée,
- les modalités de bon fonctionnement pour l'enfant en collectivité c'est-à-dire les règles à respecter pour permettre un développement staturo-pondéral et psychomoteur harmonieux, le personnel encadrant (ses compétences, ses missions), la participation des parents qu'elle soit financière et/ou contribuant au bien-être de l'enfant, les mesures d'éviction,

et qui fixe les tarifs ainsi que leurs modalités de révision.

***⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.***

#### **FETES ET CULTURE**

#### **QUESTION N°15**

##### **PARTICIPATION DE LA VILLE DE LENS A LA DIXIEME EDITION DU FESTIVAL DES ENCHANTEURS**

(Rapporteur : Madame Hélène CORRE)

Le conseil municipal autorise la participation de la Ville de LENS à la 10ème édition du festival des Enchanteurs, fixe la participation financière à hauteur maximum de 10 500 euros et autorise la tenue d'un concert en forme acoustique par "Marcel et son orchestre" à la salle René HOUDART le 24 mars 2009, les prix d'entrée étant de :

- tarif normal : 7 euros
- tarif réduit : 5 euros (demandeurs d'emplois, bénéficiaires du R.M.I., étudiants).

***⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.***

#### **QUESTION N°16**

##### **TREIZIEME SALON DU LIVRE DU 27 AU 29 MARS 2009**

(Rapporteur : Madame Hélène CORRE)

Le conseil municipal autorise la tenue du 13ème Salon du Livre du 27 au 29 mars 2009 à la salle Jean NOHAIN, Route de Béthune à LENS.

***⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.***

.../...

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### **QUESTION N°17**

#### PERSONNEL - POSTES DE CONTRACTUELS

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Compte tenu du caractère infructueux du recrutement de statutaires afin de procéder au remplacement de postes devenus vacants, le conseil municipal autorise la création des postes de contractuels suivants :

- chargé de mission contractuel en charge des équipements et des fluides du patrimoine communal,
- coordonnateur technique contractuel en charge des chantiers de travaux neufs ou d'entretien, d'infrastructures et réseaux, du contrôle de l'exécution des travaux effectués en interne et par les entreprises,
- chargé d'opérations foncières contractuel, en charge des trois projets de rénovation urbaine éligibles à l'A.N.R.U..

**⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

### **QUESTION N°18**

#### PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Le conseil municipal autorise la modification du tableau des effectifs afin de permettre la nomination d'un agent ayant réussi le concours dans le cadre d'emploi d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

**⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

## FINANCES

### **QUESTION N°19**

#### GARANTIE D'EMPRUNT A PAS-DE-CALAIS HABITAT POUR UN MONTANT DE 294 444,00 €

(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

Le conseil municipal accorde sa garantie à PAS-DE-CALAIS HABITAT pour le remboursement d'un emprunt de 294 444,00 euros destiné à réhabiliter 128 logements situés à la Grande Résidence à LENS (pavillons Alsace, Avignon, Baudelaire et Beethoven), que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

.../...

**QUESTION N°20**

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - ANNEE 2009**

(Rapporteur : Monsieur Guy DELCOURT)

Après présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2009 par Monsieur le maire, les conseillers municipaux ont débattu sur le sujet.

**QUESTION N°21**

**VENTE DE LOGEMENTS H.L.M. PAR LA SOCIETE L.T.O.**

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Le conseil municipal donne son accord pour la cession par la S.A. d'H.L.M. L.T.O. HABITAT de 44 logements locatifs collectifs situés à LENS, 9 et 11 avenue Van Pelt, soit en faveur des occupants actuels, soit en faveur de tiers en cas de cession de logements libres.

***⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.***

**Inscrits : .....39**

**Pour : .....35**

**Contre : .....1 (M. HUMEZ)**

**Abstentions : .....3 (Mme LEFEBVRE ne prend pas part au vote,  
M. MISMACQUE, Mme VINCENT)**

.../...

## MOTIONS

### **QUESTION N°22**

#### **POUR LA SAUVEGARDE DES RASED**

(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

"Le projet de loi de Finances pour 2009, qui prévoit la suppression massive de postes dans l'Éducation nationale, planifie également la sédentarisation de 3 000 postes d'enseignants spécialisés appartenant aux réseaux d'aides spécialisées aux élèves présentant des difficultés (RASED).

Ces enseignants, formés au traitement individualisé de la difficulté scolaire, seront désormais affectés dans des classes, où il leur sera impossible d'exercer leur mission initiale, condamnant ainsi leur spécificité.

Cette mesure est lourde de conséquences, tant elle va accroître les inégalités entre les élèves et défavoriser les plus en difficultés.

Une telle orientation, couplée à la diminution croissante des moyens octroyés au système éducatif, participe d'une dégradation sans précédent des conditions d'enseignement due à l'oubli ministériel d'une valeur fondatrice de l'école républicaine : permettre l'égalité des chances de chaque enfant face à la réussite scolaire.

Face à la mobilisation des enseignants spécialisés, des partenaires des RASED, des parents d'élèves et des élus, le Ministère de l'Éducation nationale a récemment ramené à 1500 le nombre de postes d'enseignants des RASED sédentarisés.

Ce recul, s'il semble enfin prendre en compte l'avis des acteurs concernés, encourage à la poursuite de l'action visant à préserver l'ensemble des effectifs de ces réseaux.

Aussi, le Conseil municipal de LENS demande :

- au Ministère de l'Éducation nationale, l'abandon du projet de sédentarisation des 3000 enseignants des RASED

- le renforcement des moyens humains et financiers au service de l'enseignement et des enfants.

- parce que chaque élève est différent et a le droit à la réussite scolaire : la mise en place d'une véritable politique de l'Éducation nationale, adaptant les conditions d'enseignement pour offrir les mêmes chances à l'ensemble des élèves."

**⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

**Inscrits : .....39**

**Pour : .....35**

**Contre : .....0**

**Abstentions : .....4 (M. BOURSIER, M. DEPREZ, Mme PERMUY, Mme GAUTHY)**

.../...

## **QUESTION N°23**

### LA STATISTIQUE PUBLIQUE EN DANGER

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

"Sans concertation préalable, le Gouvernement a décidé de créer un pôle national statistique à METZ pour soi-disant "compenser" les dégâts économiques liés à la fermeture des casernes de la ville. Ce sont l'ensemble des services du système statistique national qui sont concernés car ils devront alimenter les 1 000 emplois de statisticiens promis par le Président de la République pour la création de ce pôle.

Des pans entiers des services de la statistique basés à PARIS et en région, dont celui de LILLE, vont être transférés à METZ. Dans le même temps, les départs à la retraite des agents de l'I.N.S.E.E. ne seront pratiquement pas remplacés dans les cinq ans à venir en vertu de la fameuse Révision Générale des Politiques Publiques.

Ces délocalisations et réductions de personnel vont avoir des conséquences multiples pour la vie sociale et familiale des personnels ainsi que pour la qualité de la production statistique publique. Pourtant, on le sait, la délocalisation d'organismes publics de ce type provoque la fuite d'une partie des cadres dans le privé ; nos voisins anglais en ont fait l'amère expérience en transférant leur institut de statistiques de LONDRES au Pays de Galles.

L'I.N.S.E.E. de LILLE est un partenaire de proximité indépendant et précieux pour notre collectivité locale ainsi que pour l'ensemble des élus et acteurs socio-économiques du Nord/Pas-de-Calais.

Il est un outil essentiel de suivi, de bilans, de mises en perspectives nécessaire à la mise en œuvre de nos politiques publiques dans un contexte social et économique difficile. Il est aussi un élément de démocratie et de citoyenneté qui rend accessibles toutes les ressources statistiques au grand public.

Aussi, le Conseil municipal de LENS demande :

- à l'Etat, l'abandon du projet de délocalisation et de création du Pôle National à METZ,

- le développement d'une véritable politique des services statistiques publics,

- l'attribution des moyens financiers et humains conséquents, gages de qualité et d'indépendance."

**⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

**Inscrits : .....39**

**Pour : .....34**

**Contre : .....4 (M. BOURSIER, M. DEPREZ, Mme PERMUY, Mme GAUTHY)**

**Abstention : .....1 (M. REAL)**

.../...

## **QUESTION N°24**

### **LES ELUS LENSOIS SOLIDAIRES AVEC LES SALARIES DE L'AUTOMOBILE**

(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

"Le Président de la République vient d'annoncer "un plan de soutien très puissant à l'activité économique". Le secteur automobile est parmi les objectifs affichés. Ce secteur d'activité emploie 55 000 salariés dans la Région Nord/Pas-de-Calais dont des centaines de Lensois.

Ces salariés lensois viennent de connaître plusieurs semaines de chômage ou de congés forcés, les élus lensois veulent leur apporter leur solidarité.

Si les élus lensois sont favorables à un plan de soutien de l'emploi industriel, ils souhaitent exprimer des interrogations et des inquiétudes quant aux actions entreprises.

Les mesures annoncées par le Président de la République font suite à des déclarations très particulières de Carlos Gohsn, Président Directeur Général de RENAULT-NISSAN "les destructions d'emplois seront massives dans les pays qui n'aideront pas rapidement le secteur automobile à se financer". Il faut savoir que l'industrie automobile est en surproduction depuis des mois, les stocks sont d'un million de voitures pour les seuls constructeurs français.

Ces mêmes industriels font tourner à plein régime leurs usines en Roumanie, en Slovaquie, en Russie et en Turquie.

Si en 2000, seuls 41 % des véhicules de marques françaises étaient construits à l'étranger c'est aujourd'hui, 3,1 millions d'automobiles produites en dehors des frontières nationales contre 2,8 millions en France.

Ces mêmes industries françaises ont réalisé des bénéfices fabuleux en 2007 : 525 millions d'euros pour PEUGEOT SA et 2,1 milliards d'euros pour RENAULT.

Des dividendes importants sont envisagés pour les actionnaires, y compris cette année, et l'aide massive apportée sur les moyens financiers de la France ne concernera que 0,61 % de la population active.

Nous considérons que ce plan ne répond pas aux besoins des salariés et de notre économie, puisqu'aucune mesure favorable au pouvoir d'achat n'est envisagée et nous avons toutes les craintes que ces nouvelles aides publiques ne permettent que d'engranger des bénéfices importants pour les actionnaires tout en délocalisant dans des pays à faibles coûts sociaux.

Nous, élus lensois, demandons aux pouvoirs publics

➤ d'envisager d'autres mesures économiques capables de répondre aux besoins des plus faibles et au développement des activités de nos collectivités qui représente plus de 70 % de la commande publique,

➤ de soutenir la recherche publique et privée pour le développement d'une industrie de l'automobile propre.

**⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

Inscrits : ..... 39

Pour : ..... 34

Contre : ..... 0

Abstentions : ..... 5 (M. BOURSIER, M. DEPREZ, Mme PERMUY, Mme GAUTHY, M. REAL)

.../...

## **QUESTION N°25**

### **HOPITAL PUBLIC**

(Rapporteur : Madame Cécile BOURDON)

"Le service public n'est plus considéré comme un objectif en soi par le Gouvernement.

A l'heure où la crise appelle à un retour de la régulation et des services publics, à l'heure où les inégalités dans l'accès aux soins se développent, la droite n'a qu'un objectif : faire de la santé une marchandise comme une autre. Contre toute logique sanitaire, contre tout bon sens économique, un plan déguisé portant sur au moins 20 000 postes à l'hôpital public est en train de s'imposer aux acteurs de santé, aux personnes hospitaliers, aux élus et aux Français.

La droite n'entend pas la contestation croissante face à la crise de l'hôpital public, qui résulte pourtant de ses choix politiques depuis 6 ans.

Le Gouvernement a sciemment organisé le déficit budgétaire des hôpitaux notamment en faisant progresser leurs moyens moins rapidement que l'inflation, mais aussi par les effets pervers de la tarification à l'activité et par le transfert des contraintes du secteur privé sur le secteur public.

Le projet de loi BACHELOT « Hôpital, patient, santé et territoires » aggrave cette situation.

Il présente le risque majeur de dérive vers un Hôpital « entreprise ».

Le Gouvernement prend le risque d'ajouter une crise sanitaire à une crise économique et sociale.

C'est pourquoi les élus lensois réunis le Vendredi 6 Février 2009 dénonce le plan social engagé et ses déclinaisons en cours sur de nombreux territoires.

Ils exigent le retrait du projet de loi (HPST) et un réel dialogue avec les acteurs de la santé afin d'établir un plan de sauvegarde de l'hôpital public.

Ils apportent leur soutien aux personnels hospitaliers durement pris à parti ces derniers mois."

**⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

**Inscrits : .....39**

**Pour : .....35**

**Contre : .....4 (M. BOURSIER, M. DEPREZ, Mme PERMUY, Mme GAUTHY)**

**Abstention : .....0**

.../...

## **QUESTION N°26**

### **MOTION CONTRE L'INSTAURATION D'UNE TAXE ADDITIONNELLE AUX TAXES D'HABITATION ET FONCIERE ET D'UNE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES PAR LA COMMUNAUPOLE DE LENS-LIEVIN**

(Rapporteur : Monsieur Jean-Michel HUMEZ)

"Le Conseil de la CommunAupole a décidé en décembre dernier la création d'une taxe additionnelle aux taxes d'habitation et foncière ainsi qu'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Considérant que la crise financière et économique frappe durement la grande majorité des Français parmi lesquels les habitants de notre agglomération dont le pouvoir d'achat subit une baisse croissante,

Considérant que les nouvelles taxes dont le principe a été décidé se révèlent être particulièrement injustes et toucheront plus durement les foyers aux faibles revenus dans un contexte déjà difficile,

Considérant, par ailleurs, que ces nouvelles taxes sont, en définitive, la conséquence du désengagement permanent de l'Etat dans les domaines qui doivent pourtant relever de la solidarité nationale, ainsi que de ses transferts de charges incessants qui amènent à une asphyxie financière des collectivités locales,

Le Conseil municipal de Lens, réuni ce jour, s'oppose à la décision du Conseil de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin de mettre en place une taxe additionnelle aux taxes d'habitation et foncière ainsi qu'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Conseil municipal de Lens souhaite que, par la voie du dialogue et de la concertation, la CommunAupole puisse rechercher d'autres façons d'élaborer ses prochains budgets, y compris par le biais d'actions fortes revendiquant auprès du gouvernement les moyens nécessaires à son fonctionnement au service de la population."

**⇒ Rejetée après que le conseil municipal en eut délibéré.**

**Inscrits : .....39**

**Pour : .....9 (M. DECOURCELLES, M. BOURSIER, M. DEPREZ, Mme PERMUY, Mme GAUTHY, M. MISMACQUE, Mme SAINT ARNOULT, Mme VINCENT, M. HUMEZ)**

**Contre : .....27**

**Abstentions : .....3 (Mme FLAMENT, M. DELSERT, M. REAL)**

.../...

## **QUESTION N°27**

### **MOTION DE SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN**

(Rapporteur : Monsieur Dany MISMACQUE)

"Comme la majorité des Français, nous sommes scandalisés par l'agression barbare dont a été et reste victime le peuple palestinien de Gaza de la part du gouvernement d'Israël et de son armée.

Les Français ne sont pas dupes de la manière dont les capitalistes des grands groupes de médias, relais dociles du chef de l'Etat, ont renvoyé dos-à-dos l'agresseur, *qui occupe, bloque, envahit, viole à son gré les résolutions de l'O.N.U. et la convention de Genève*, et sa victime palestinienne. Celle-ci survit dans une véritable prison à ciel ouvert, elle résiste dans des conditions de complète asymétrie militaire, tout en étant privée au quotidien par le blocus des moyens les plus élémentaires de la dignité humaine et du développement, y compris pendant les périodes dites de "paix".

Comme bon nombre de Français, nous sommes d'autant plus indignés que l'armée israélienne s'est livrée à une escalade de crimes de guerre en bombardant les civils, en tuant des enfants désarmés, en détruisant les écoles, les infrastructures et les hôpitaux, en bloquant les secours médicaux, en attaquant des installations de l'O.N.U. et leurs dépôts alimentaires, en empêchant les journalistes indépendants de faire leur métier, en tirant même sur des convois humanitaires de l'O.N.U.. L'Etat d'Israël a bafoué avec arrogance les résolutions anciennes et nouvelles de l'O.N.U.

L'Union Européenne sous la présidence de Nicolas Sarkozy n'a pas été à la hauteur de la situation dramatique vécue par les civils, elle n'a pas pris les mesures utiles et efficaces pour faire pression sur le gouvernement israélien pour faire cesser les hostilités.

L'Etat d'Israël doit maintenant retirer son armée de la Bande de Gaza, le Hamas doit cesser tout tir de roquettes sur les populations civiles d'Israël. Le blocus de la Bande de Gaza doit être levé et l'accès plein et entier à ce territoire garanti, en particulier pour l'accès humanitaire et médical. Parvenir jusqu'aux populations civiles et aux victimes est une obligation imposée par le droit international.

C'est pourquoi, fidèle aux valeurs laïques et progressistes de la France, le conseil municipal de LENS :

a) condamne toute exploitation raciste, antisémite, islamophobe ou communitariste du conflit moyen-oriental, se déclare solidaire du peuple palestinien,

b) exige qu'un Etat palestinien de plein droit soit rapidement constitué dans des frontières sûres et reconnues,

c) condamne les agissements du gouvernement israélien, exige que l'O.N.U. prenne des sanctions contre l'Etat agresseur.

d) propose la mise en place d'un parrainage par des actions concrètes de solidarité avec le peuple palestinien."

**⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

**Inscrits : .....39**

**Pour : .....31**

**Contre : .....4 (M. BOURSIER, M. DEPREZ, Mme PERMUY, Mme GAUTHY)**

**Abstentions : .....4 (M. DAUBRESSE, Mme LEFEBVRE, M. MARONI, M. REAL)**

La séance est levée à 22 heures 40.